L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 4 JUIN.

CHINE ET JAPON.

Les nouvelles reçues par le paquebot *Gaelic*, arrivé à San Francisco où il a amené 600 coolies chinois, sont résumées comme il suit par le télégraphe:

M. Grosvenor et sa suite ont été reçus en grande pompe à Yunan. Plusieurs jours ont été consacrés à des fêtes publiques, et la seule occupation des commissaires britanniques a été d'examiner et approuver les rapports préparés par les fonctionnaires chinois.

M. Wade, ministre de la Grande-Bretagne à Pékin, persiste dans son attitude hostile au gouvernement chinois.

L'armée de l'ouest, commandée par le général Tso, a essuyé une série d'échecs désastreux. Quinze villes de la province de Hupeh sont en rébellion ouverte. Les troupes de la province de Fukien, qui sont encore armées d'arcs et de flèches, vont être armées à l'européenne.

Le prince Tung est dangereusement malade. La Chine a décidé l'envoi d'un consul-général au Japon.

Malgré l'injustice flagrante des réclamations du gouvernement allemand au sujet du navire *Anna*, le gouvernement chinois, en vue de prévenir de nouvelles complications, a cédé sur tous les points: il a fait exécuter les pirates capturés, il a dégradé les mandarins dont la résidence est voisine de l'endroit où "l'outrage" avait été commis, et il a brûlé les deux villages dans lesquels le butin des pirates avait été caché. Il ne reste plus qu'à payer l'indemnité demandée par l'Allemagne pour que l'affaire soit entièrement réglée.—Les pirates du steamer *Pelican* ont été arrêtés, et l'on a recouvré une grande portion des articles qu'ils avaient pillés.—A Shanghaï, un domestique chinois a été condamné à la décapitation, pour avoir violé une petite fille anglaise.

Depuis quelque temps il se produit dans beaucoup de villes chinoises un fait bizarre et qui a causé une émotion extrême. Les tresses des cheveux que les Chinois portent derrière la tête sont coupées le soir, à la faveur de l'obscurité des rues, par des individus formant évidemment une bande organisée, et très probablement rétribuée par des spéculateurs en cheveux. Les Chinois superstitieux des basses classes refusent d'admettre cette explication et attribuent la perte de leurs cheveux à une agence surnaturelle. C'est, pensent-ils, le présage de quelque terrible calamité.

Le mikado, accompagné de plusieurs membres du cabinet et d'une suite nombreuse, doit partir le 2 juin pour une tournée dans les provinces du Nord du Japon.—Le port d'Ugeno, dans la rade de Yeddo, a été ouvert le 9 mai, en présence des membres de la famille impériale.—L'éclairage au gaz vient d'être introduit dans les rues de Hiolo, ancienne capitale du Japon.—L'établissement d'un consulat japonais à Londres est décidé.—Un steamer a été expédié le 3 mai de Yokohama à Fusan, où il prendra les envoyés coréens.—L'attention du gouvernement japonais a été attirée sur les prédications de missionnaires américains dans l'intérieur, au mépris des lois.

M. Dubourget, attaché français du *Genroin*, a épousé la fille de l'ancien daïmio Kurada. C'est le premier exemple d'une alliance étrangère contractée par une haute famille japonaise.

Contrairement à ce qui avait été dit, l'amiral des Etats-Unis Reynolds, en ce moment à Yokohama, n'a pas reçu l'ordre d'aller rallier la flotte allemande dans les eaux chinoises, pour appuyer les réclamations injustes soulevées au sujet de l'*Anna*. Du reste, l'amiral n'a sous ses ordres qu'un navire disponible, le *Tennessee*.

On a entrepris le relèvement du steamer français *Nil*, naufragé près de Yokohama, il y a deux ans.

Le commerce du thé a une activité extraordinaire, et les prix de cette denrée, qui sont en baisse en Amérique, ont au contraire haussé au Japon.

On retire maintenant une moyenne de 700 tonnes de charbon par jour de la mine Tokisima, près de Nagasaki.

LE SULTAN DÉTRONÉ.

Abdul-Aziz, qui vient d'être détrôné, était le second fils du sultan Mahmoud Khan et le frère de son prédécesseur, le sultan Abdul-Medjid. Né le 9 février 1830, il a succédé à son frère le 25 juin 1861. Jusqu'à son avènement, il avait toujours vécu dans la retraite la plus profonde; mais tout en le regardant comme plus ferme et plus énergique que son prédécesseur, on l'a jugé très diversement. Les uns l'ont représenté comme attaché fortement aux tendances et aux préjugés du vieux parti musulman; d'autres, au contraire, lui attribuaient de la propension pour les idées modernes. Cette dernière opinion était plus en rapport avec ses premiers actes et avec l'éducation qu'il avait reçue. Elevé par un Français, Abdul-Aziz parlait parfaitement notre langue et l'anglais; il était versé dans notre littérature et dans la politique contemporaine.

Il faut bien reconnaître que le sultan marqua son avènement par quelques mesures louables. Il réduisit la liste civile, confirma les réformes de 1856, promit l'égalité à tous ses sujets sans distinction de religion et recommanda spécialement l'ordre et l'économie dans les finances. On signala ce fait remarquable que, déclarant qu'il ne voulait avoir qu'une seule femme, il congédia le harem et ne garda au sérail que les sultanes mères des princes. Contrairement à l'usage établi, il retint auprès de lui ses neveux que la tradition condamnait à une sorte de réclusion; il nomma pacha Méhémet-Mourad, qui vient de lui succéder, et plaça les autres à l'école militaire de Constantinople.

Le trait saillant du gouvernement d'Abdul-Aziz a été la tendance de créer ou de confirmer en Turquie des institutions en rapport avec la civilisation européenne. Ainsi, le sultan a sanctionné la loi qui a étendu le droit de succession sur les terres domaniales, ainsi que sur les biens religieux administrés par l'Etat (1867); puis par une innovation plus hardie, au moment de partir pour la France où il devait visiter l'Exposition universelle, il promulgua une loi qui accordait pour la première fois aux étrangers le droit de posséder des immeubles sur le territoire ottoman.

Son voyage à Paris manifestait particulièrement ses idées de tolérance: son grand aumônier, qui l'accompagnait, rendait visite au nonce apostolique et à l'archevêque Darboy. L'année suivante, sous l'influence du gouvernement français, il créait un conseil d'Etat, dont il inaugurait l'ouverture par un discours en faveur du progrès et de la régénération de la Turquie. Il marquait en même temps son désir d'initier le pays à nos idées en décrétant la fondation, à Galata-Seraï, d'un lycée impérial sur le modèle des lycées français, et où, sous la direction de maîtres européens, les musulmans et les chrétiens recevraient une instruction commune.

Une assez violente opposition parait avoir été fomentée à plusieurs reprises contre Abdul-Aziz par le vieux parti turc, mécontent des gages donnés par le sultan aux idées de réforme et des mesures prises pour initier la Turquie aux progrès de la civilisation et de l'industrie européenne. Une conspiration ourdie contre sa personne avait été découverte en 1868. Elle avait pour auteurs les chefs du parti musulman ou *national*. Ce sont probablement ceux-ci qui auront provoqué la révolution du 30 mai. On considérait Méhémet-Mourad comme le représentant des idées du parti national. Il y a quelques jours, le télégraphe nous avait appris que l'héritier présomptif était interné dans sa maison par ordre du sultan.

Mourad est né le 21 septembre 1840; il est donc âgé d'environ trente-six ans.

UN CARTEL DU GÉNÉRAL STONE.—On a parlé d'un duel qui devait avoir lieu, au Caire, entre deux hautes notabilités étrangères, remplissant d'importantes fonctions à la cour du khédive. Voici de quoi il s'agit:

M. le docteur Schwenfurth, président de l'Institut de géographie et d'ethnographie égyptien, l'éminent explorateur de l'Afrique centrale, a été provoqué en duel, ces jours passés, par le général Stone, chef de l'état-major du khédive, et qui commandait en Amérique, lors de la guerre de sécession, des troupes du Sud.

Les journaux allemands ayant signalé dans leurs correspondances d'Egypte les défauts de l'organisation et la mauvaise tenue de l'armée du khédive, et en ayant rendu responsables les officiers américains, ces derniers en furent très froissés, et principalement le général Stone, en sa qualité de chef d'état-major.

Or, comme on a attribué au docteur Schweinfurth la paternité de ces allégations, et qu'il se trouvait justement dans son pays natal, lorsqu'elles furent reproduites par les feuilles allemandes, M. Stone se crut en droit de lui en demander réparation par les armes, et il a envoyé un cartel au docteur, dans le monastère cophte du désert Lybien qu'il habite depuis son retour en Egypte.

On ignore encore quelle sera sa réponse, mais on croit généralement qu'il refusera de se battre, sous le prétexte qu'il n'est pas l'auteur des critiques injurieuses en question, et que d'un autre côté, les journaux allemands intéressés dans l'affaire, ont déclaré que le docteur Schweinfurth ne leur a jamais adressé de correspondances politiques.

Cet incident a causé au Caire, de même qu'en Allemagne, la plus vive émotion, et tend à prendre de sérieuses proportions, car on ajoute que plusieurs membres de l'aristocratie d'Outre-Rhin ont fait savoir au général Stone que, dans le cas où le docteur Schweinfurth serait tué dans ce duel, ils viendraient lui demander raison à leur tour.

—Il est bruit dans le *high-life* bruxellois qu'il de la disparition d'un monsieur portant un des plus beaux noms de la noblesse anversoise.

Ce monsieur a disparu, après avoir perdu, au jeu, à Paris, en une seule nuit, fr. 350,000!

—La *République française* croit savoir que le gouvernement s'occupe de dresser un état complet des personnes qui se sont réfugiées à l'étranger à la suite des événements de la Commune. Il s'est adressé, pour avoir des renseignements précis, à l'ambassade française, à Londres, aux autorités cantonales à Genève et à l'administration de la sûreté publique en Belgique.

L'AFFAIRE ROUVIER.

LA DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES.

Voici le texte de la demande en autorisation de poursuites présentée par M. le procureur général près la cour d'appel de Paris, et déposée le 17 mai sur le bureau de la Chambre, par M. Dufaure, président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes:

Paris, le 13 mai 1876.

A Monsieur le Président de la Chambre des Députés, à Versailles.

Monsieur le Président, — J'ai l'honneur de vous communiquer le dossier d'une procédure instruite par M. Delahaye, juge d'instruction au tribunal de la Seine, et de vous exposer les faits qui en résultent:

Le 13 avril dernier, à la chute du jour, cinq petites filles, Ernestine Gomet, âgée de neuf ans, Julie Honoré, âgée de huit ans, Madeleine Penry, âgée de onze ans, Noémie Arnault, âgée de dix ans et Marie Desplanques, âgée de huit ans, étaient réunies dans le jardin du Palais-Royal.

Leur jeu consistait à courir vers un but près duquel elles remarquèrent un homme qui à leur approche, entr'ouvrait son paletot et se montrait à elles dans un état de nudité rendu plus significatif encore par des gestes honteux. Sous l'impression de la frayeur ou de la répugnance, ces jeunes enfants allèrent continuer leur jeu dans la galerie couverte qui longe la galerie d'Orléans du côté du jardin, l'homme qu'elles avaient déjà remarqué les y suivit et répéta ses indignes manœuvres. Les enfants s'éloignèrent une troisième fois et se rendirent dans la galerie parallèle à celle d'Orléans, du côté de la cour du palais qui, à cette heure, est habituellement déserte; elles furent encore suivies par le même homme qui les offensa du même spectacle.

L'approche de la nuit et le mauvais temps décidèrent ces enfants à se séparer et à rentrer chez elles; l'une d'elles, Marie Desplanques, alla dans la maison de la dame Appay trouver son père, employé comme homme de peine. Elle était émue et tremblante à ce point que son père en fut frappé et l'interrogea; elle lui raconta alors l'outrage public à la pudeur dont elle venait d'être témoin; puis, sortant avec lui, elle lui montra la personne dont elle se plaignait.

Le sieur Desplanques emporté par la colère s'élança vers l'homme que sa fille lui signalait, en proférant les plus dures invectives et en le frappant au visage. Cet homme était dans un isolement qui rendait toute erreur difficile; avant de l'aborder, le sieur Desplanques avait demandé à sa fille si elle était bien certaine de le reconnaître et il n'avait frappé qu'après la réponse affirmative de son enfant.

L'inconnu ainsi attaqué n'eut aucune des résistances que semblait devoir provoquer la violence inopinée dont il était l'objet; il protesta qu'il était la victime d'une déplorable erreur, et, sur la sommation du sieur Desplanques, il consentit à accompagner celui-ci dans son logement. L'enfant les suivit; en présence de son père et de sa mère, quand l'inconnu s'adressant directement à elle lui demanda quel était l'auteur des indignités dont elle se plaignait, elle répondit sans hésitation: "C'est vous, monsieur!" L'étranger protesta de nouveau; il se nomma, il était, disait-il, monsieur Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, et il remit une carte qui confirmait son dire. Après cette scène si douloureuse durant laquelle, à plusieurs reprises l'enfant persista dans son accusation directe, l'inconnu qui a dit se nommer M. Rouvier sortit en manifestant une placidité d'âme bien extraordinaire: "Je ne vous en veux pas, dit-il, n'en parlons plus, c'est fini, au revoir!"

La scène de violence subie par celui qui s'était nommé Rouvier avait eu des témoins; l'un d'eux même avait reconnu le député des Bouches-du-Rhône; certains journaux furent informés et publièrent un récit à peu près complet, avant que l'enquête du commissaire de police ne fût parvenue au parquet.

A la date du 24 avril, une information judiciaire fut ouverte pour rechercher l'auteur du délit signalé. La jeune Marie Desplanques a confirmé devant le juge d'instruction le récit qu'elle avait fait à son père; elle a affirmé de nouveau que l'homme reconnu par elle devant ses parents, était bien l'auteur de l'outrage public à la pudeur dont elle a été témoin: "Je n'ai aucun doute" a-t-elle dit.

Les jeunes compagnes de Marie Desplanques ont toutes confirmé son récit, et toutes aussi, lorsqu'on leur a présenté la photographie de M. Rouvier, l'ont reconnu comme étant le portrait de l'homme qu'elles avaient remarqué le 13 avril; quelques-unes ont ajouté que, plusieurs jours auparavant, elles avaient déjà vu le même individu accomplissant les mêmes actes.

Afin d'éviter à la chambre des députés un douloureux débat, autant que cela pouvait être possible, et de mettre M. Rouvier à même de fournir les explications propres à faire ressortir l'erreur dont il n'a pas cessé de se dire victime, M. le juge d'instruction l'avait fait assigner à comparaître devant lui en qualité de témoin; mais M. Rouvier n'a pas cru devoir obtempérer à cet appel.

Au point où la procédure est arrivée, il est indispensable que M. Rouvier soit entendu dans ses explications et confronté avec les témoins. Pour cela il est nécessaire qu'il soit inculpé; lui-même l'a compris, puisqu'à la séance du 11 mai courant, il a pris l'initiative d'une demande d'autorisation de poursuite, en priant M. le garde des sceaux de la formuler contre lui.

J'ai, en conséquence, l'honneur, monsieur le président, de vous prier de vouloir bien soumettre aux délibérations de la chambre des députés la présente lettre, par laquelle je demande qu'il lui plaise d'autoriser la poursuite, pendant la durée de la session, de M. Rouvier, l'un de ses membres, pour être ultérieurement statué ce qu'il appartiendra.

Je suis avec respect, monsieur le président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le procureur général, près la Cour d'appel de Paris,
Signé: LEFFERBERG.

—Nous trouvons ce qui suit dans une correspondance berlinoise, que publie l'*Estafette*:

On écrit de Munich que le récent ouvrage de M. Tissot a failli y provoquer une révolution. Un député à la Chambre, M. Curtius, a fait une motion pour qu'on "nettoyât" la brasserie royale, véritable étable d'Augias; pour appuyer sa motion, M. Curtius n'a rien trouvé de mieux que de lire la description qu'en donne M. Tissot, et il a ajouté: "Qui osera dire que tout cela n'est pas rigoureusement vrai?" M. Curtius comptait sans le populaire qui remplissait les tribunes, et qui éclata en invectives et en menaces contre le malencontreux député.

Le soir il y eut des rassemblements tumultueux autour de la brasserie royale, et l'affaire a pris des proportions si.... ridicules, qu'on annonce l'apparition de deux brochures, dont l'une pour "le nettoyage" et l'autre intitulée *L'Anti-Tissot* contre le nettoyage. M. Tissot est aujourd'hui si populaire à Munich, qu'on lit dans certains cabinets des cafés de Munich des inscriptions de ce genre. "*Il y a beaucoup de vrai dans le livre de Tissot*; ou bien: "*Tissot est encore resté en dessous de la vérité.*" N'était le lieu où ces choses sont écrites, M. Tissot pourrait être fier.

PLUS DE CORIZA.—Vous tous qui éternuez, réjouissez-vous!

Le journal médical le *Lancet*, publie une communication du docteur Ferrier, d'après laquelle on aurait enfin découvert un remède efficace contre le rhume de cerveau.

Ayant remarqué que le catarrhe muqueux de l'estomac et des intestins était soigné depuis longtemps avec succès par le sous nitrate de bismuth, ce docteur Ferrier a eu l'idée d'appliquer ce médicament à la guérison du flux des fosses nasales.

Le succès a, paraît-il, dépassé ses espérances. Avec plusieurs prises de sous-nitrate de bismuth, on peut être débarrassé du plus violent coriza dans l'espace d'une demi-journée: irritation et écoulement des narines, éternuement, larmoiement, mal de tête, tout disparaît.

Dans la formule qu'il donne, M. le docteur Ferrier associe à trois quarts de sous-nitrate de bismuth un quart de poudre d'acacia, qui facilite l'inhalation, et quelques centigrammes de chlorhydrate de morphine, qui accélèrent l'action du médicament.

—Terminons par quelques fantaisies du *Tintamarre*:

—Observé sur le boulevard:

Pourquoi se redresse-t-on toujours quand on passe près d'un bossu?

—RÉFLEXION D'UN CAPORAL.—Dans l'armée, les maréchaux sont toujours vieux. C'est à cause de cela qu'on leur donne un bâton.

—PENSÉE D'UN PROVINCIAL.—Ceux que nous n'aimons pas ont bien de la peine à nos yeux.

—Trouvé sur l'album d'André Berthet:

"Quand vous voyez un chien qui se gratte en cadence avec sa patte de derrière, dites: —Il a des puces!....

"Quand vous voyez un homme de lettre se gratter le front avec celle de devant, dites: —Il a des vers!....

"Tous les poètes en ont."

—Simple question suivie de réponse non moins simple.

—Savez-vous pourquoi les infirmiers militaires portent une tunique longue?

—C'est pour cacher le but de leur profession.

—Un peu de sagesse des nations tintamaresque:

—Ce sont ordinairement les gens de peu qui prennent des noms de guerre.

—Les hommes de *sens* sont Bourguignons.

—Quand on aime l'or c'est pour longtemps.

—Les mules ont des oreilles.

—Il ne faut pas jeter son abonné par dessus les moulins.

—A bon étendard, salut!

—A l'impossible nul n'est tenu; ce n'est pas comme à l'impôt personnel.

—Un morceau de bois peut avoir été étai et être hêtre.

—S'il n'y a pas d'heure pour les braves, qu'est-ce donc que l'heure militaire?

—Beaucoup de pelés, peu de velus—parmi les quarante de l'Académie.

—L'ogre règne à Varsovie.

—Ce n'est pas du Nord que nous vient la lumière, puisque les cosaques mangent la chandelle.

LES VACANCES AU SÉNAT FRANÇAIS.—Le *Messager franco-américain* donne les explications suivantes sur le remplacement des sièges laissés vacants au Sénat:

La mort a frappé depuis quelque temps plusieurs membres du Sénat français. Il importe de savoir quand et comment on s'occupera de remplir les sièges laissés vacants par MM. Maurice, Ricard, Esquiros, Bertrand et Pernette. Rappelons d'abord que M. Maurice, sénateur du Nord, appartenait au parti orléaniste, M. Ricard au centre gauche, MM. Esquiros et Pernette au républicanisme avancé, et M. Bertrand au parti bonapartiste. M. Ricard était le seul inamovible. Pour ce siège, il devra être pourvu à la vacance dans le délai de deux mois après la mort du sénateur, aux termes de l'article 7 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875. C'est le Sénat lui-même qui élira le successeur de M. Ricard, comme il avait déjà élu M. Ricard, en remplacement de M. de la Rochette.

C'est par erreur qu'on avait annoncé que le département des Bouches-du-Rhône ayant trois sénateurs, il n'y aurait pas lieu de pourvoir au remplacement de M. Esquiros *avant neuf ans*, à moins qu'avant le renouvellement partiel un nouveau siège ne devienne, pour une cause quelconque, vacant dans ce département. Cette doctrine avait prévalu en deuxième lecture; mais l'amendement reposé par la commission fut remplacé en troisième lecture par une disposition stipulant qu'à l'époque fixée pour le renouvellement triennal il serait pourvu à toutes les vacances qui se seront produites, quel qu'en soit le nombre et quelle qu'en soit la date. Il en résulte que le remplacement de M. Esquiros doit avoir lieu dans *trois ans*, lors du renouvellement de la première série triennale.

Il en sera de même pour le département du Nord et pour celui de Saône-et-Loire. Mais le département du Cantal, auquel appartenait M. Bertrand, n'ayant que deux sénateurs, se trouve régi par la clause suivante:

Aux termes de l'article 23 de la loi organique du 2 août 1875, il n'est procédé dans un département à des élections partielles que si le nombre des sénateurs de ce département est réduit de moitié.

GIRONDE.—Un incendie d'une violence extraordinaire a éclaté dimanche soir, à neuf heures et demie, dans la rue Saint-Pierre, à Bordeaux, dans l'atelier de M. Rabot, fabricant de caisses.

Le sinistre a pris immédiatement des proportions considérables.

Dès les premiers moments, tandis que des locataires s'enfuyaient par le toit, d'autres locataires apparaissaient aux fenêtres, criant au secours avec des gestes désespérés.

Un petit garçon de 10 ans sauta tout à coup, suivi de sa mère. L'enfant est tombé sur un matelas, mais il a rebondi sur le pavé et s'est blessé fortement à la tête. Sa mère n'a eu que fort peu de mal. Une autre scène se passait en même temps, plus poignante et d'un dramatique dénouement: Au moment où les flammes montaient à l'assaut de la toiture avec violence, une femme de soixante-quatorze ans se montra à une fenêtre des mansardes, puis disparut pour reparaître un instant après à la fenêtre voisine.

La foule lui cria de sauter. La pauvre femme s'agenouilla sur le rebord de la fenêtre et se laissa couler dans la position verticale, pour lâcher prise enfin. Ses précautions étaient bien prises, mais le malheur a voulu qu'il y eût une corniche à la hauteur du deuxième étage. La pauvre femme a heurté l'obstacle; elle a pirouetté et, la tête la première, elle est tombée tout à fait sur le bord du matelas, a rebondi, et a donné finalement de la tête sur le pavé. Quelques instants après elle expirait sur une chaise dans l'église Saint-Pierre, où on l'avait portée tout d'abord. Les pertes matérielles sont considérables; on n'a encore pu en fixer le chiffre.

Le conseil général de la Côte-d'Or, a désigné l'un de ses membres, M. Paul Bouchard, pour le représenter au Centenaire de l'Indépendance des Etats-Unis. M. Paul Bouchard est maire de Beaune. Avant de partir, il adresse au *Bien public* de Dijon la lettre suivante:

Paris, 12 mai.

Mes chers concitoyens—J'irai tantôt à voir M. Thiers avant mon départ, qui aura lieu au Havre demain matin.

J'ai la satisfaction de vous dire que je l'ai trouvé, comme toujours, alerte et dispos.

Je ne vous parle pas de son affabilité, elle ne s'en ira qu'avec lui; nous avons la perspective d'en jouir encore longtemps, bien qu'il soit, comme vous le savez, du 15 avril 1797.

M. Thiers continue à avoir les meilleures espérances dans l'établissement définitif de nos institutions républicaines, il n'en voit pas le renversement. Seulement il faut continuer à être sages et à le montrer, non pas seulement dans nos paroles, mais surtout dans nos actes.

La mort du ministre de l'intérieur, M. Ricard, qui venait d'être annoncée à M. Thiers, l'avait fort attristé.

Mais, quel que soit le successeur du regretté défunt, la politique inaugurée par lui et ses déclarations de ces jours derniers n'en persisteront pas moins.

Contrairement à l'opinion du *Bien public* de Dijon et consorts, M. Thiers ne voit pas d'un mauvais œil la délégation dont m'a chargée notre conseil général.

Assurer le peuple des Etats-Unis et son gouvernement de nos sympathies lui semble être une bonne chose.

PAUL BOUCHARD.

—*L'Union libérale*, de Versailles, publie une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à ses électeurs; nous en citerons les dernières lignes:

Ayons foi aux destinées de la France et de la République. Nous avons une bonne cause; nous avons une bonne conscience; notre succès est assuré, pourvu que nous ne nous abandonnions pas nous-mêmes; si de graves événements doivent surgir autour de nous, comme on semble le croire, la France républicaine pourra les affronter sans appréhension et y tenir sa légitime et large place.

LE COMPTOIR DES ÉCHANGES.— Les échanges du Clearing House se sont élevés, dans l'année expirée le 1er juin 1876, à $426,267,105 89; dans l'année expirée le 1er juin 1875, à $406,829,492 01 — ce qui est une augmentation de $19,437,613 88 en 1876.

Les balances payées, dans les mêmes périodes, sont: en 1876, $47,937,793 62; en 1875, $45,293,424 66; c'est-à-dire $2,644,368 96 de plus en 1876.

Les chiffres des deux dernières années représentent donc une somme d'environ $20,000. Considérant le triste état des affaires des autres grandes villes nous devons nous féliciter du résultat obtenu.

—Le 13 juin, la Belgique va être livrée aux agitations électorales. Elle aura à procéder au renouvellement partiel de la Chambre des représentants. Sur les 63 sièges devenus vacants, 43 appartiennent aux catholiques, 20 aux libéraux.

Une importance exceptionnelle s'attache à ces élections; il suffirait, en effet, d'un déplacement de voix dans sept collèges, dit l'*Indépendance belge*, pour anéantir la majorité avec laquelle gouverne le cabinet actuel. La lutte ne peut donc manquer d'être vive de part et d'autre.

—INCENDIE DE LA FONDERIE DE CANONS DE BOURGES.—On écrit de Bourges:

"Un incendie s'est déclaré mystérieusement à la fonderie de canons. L'atelier d'ajustage, l'un des principaux de la fonderie, et situé au milieu des bâtiments, prit feu dans presque toute sa longueur (35 à 40 mètres environ). Le toit s'écroula tout à coup, et les flammes, trouvant un libre débouché, s'élevèrent à une grande hauteur.

Les pertes sont importantes. Le bâtiment incendié contenait un superbe matériel qui n'est plus en état de service.

—Deux souvenirs de Voltaire, à propos de son centenaire:

"Voltaire écrivait, le 28 février 1763, à M. de la Chalotais: "Je vous remercie de "*proscrire l'étude chez vos laboureurs.*" En 1762, il avait déjà écrit à Helvétius: "*Nous ne nous soucions pas que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés.*"

On connaît son opinion sur le peuple: "Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin." Ces paroles mémorables pourront figurer à la place d'honneur sur les étendards et les bustes du grand homme, dans les fêtes du centenaire."

—Un nouveau journal vient de paraître, l'*Avant-Garde*. Il est républicain au point de trouver les *Droits de l'Homme* réactionnaires.

Voici la note qui figure en tête de l'*Avant Garde*:

"Le journal *l'Avant-Garde* en est à sa septième année et à sa deuxième série; et cependant, sa collection est assez légère; c'est que l'état de siège nous a donné cinq ans de loisirs.

"Nous sommes de ceux pour lesquels l'état de siège n'a jamais de faveurs."

Que dites-vous de ce journal qui a sept ans d'existence, quoiqu'il n'ait paru que pendant un an?....

Supposez un publiciste qui ferait reparaître la *Gazette rimée*, et qui s'écrierait: "Mon journal a 220 ans d'existence!...."

—La vie en petit.

On joue quelquefois au mariage dans le jardin des Tuileries, du moins entre enfants qui se connaissent.

Ajoutons que ces unions ne sont, en général, pas très heureuses et qu'elles durent peu.

Les petites filles qui sont très envahissantes, voudraient forcer les petits garçons à sauter à la corde et à jouer à la poupée. C'est un peu l'histoire de mesdames leurs mères qui traînent leurs maris au bal et dans les réunions à chiffons. Les petits garçons finissent par se révolter.

Une jeune dame de huit ans boudait, appuyée contre un marronnier.

—Eh bien! lui demanda une amie, que devient ton mari?

Elle désigne tristement un bambin qui jouait aux billes à quelques pas de là.

—Ah! ma chère, il passe sa vie au cercle!

—Le mot de la fin est tout récent.

Il a été entendu au palais de l'Industrie, où c'était le dernier jour du vernissage des tableaux.

C'était devant le portrait de M. X., un de nos honorables, connu pour une nullité oratoire qui ne lui a jamais permis de prononcer deux phrases de suite.

M. X. était venu, amenant un de ses collègues, connu pour sa malice.

—Eh bien, qu'en dites-vous? lui demanda-t-il en lui montrant son portrait.

—Ah! parfait.... c'est bien vous.... *Il ne vous manque que la parole.*

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Samedi soir, 17 juin 1876, à 7 1/2 heures.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE —OFFERTE PAR LE— CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS AU BÉNÉFICE DE MR. FERNAND ARMANT,

Auteur Lauréat du grand Concours Dramatique International de Paris 1876. Première représentation sur la scène et en Amérique de "LES BRAVES GENS et de LA FAUVETTE." Comédie en un acte par F. Armant. Cinquième acte du drame Lauréat de F. Armant, "LES PATRIOTES," précédé d'une conférence par l'auteur.

Au lever du rideau le MENUET-ROCHAMBEAU, sous la direction de Mr. Auguste Davis. Billets $1 00—Stalles 50 cents.

3 juin—1P

Quatrième Fête Annuelle.

Une grande fête musicale de nuit d'été —sera donnée par la— SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES MUSICIENS De la Nouvelle-Orléans, AU JARDIN MAGNOLIA, Lundi 5 juin 1876.

Le concert, exécuté par quarante musiciens dirigés par Mr John Eckert et Mr A. Sporer, commencera à 5 heures du soir. Après le concert, on dansera, dans la salle, jusqu'à 2 heures du matin.

Les chars feront le service jusqu'à la fin de la fête.

Entrée.........................50 cents

Le comité d'arrangement:
JOS. BRAUN, président,
JOHN EHRHARDT,
JOHN ECKERT,
ADAM BAYERSDOERFFER,
L. CHS PRETZ, secrétaire. 28mai—2D

Jardin de Wenger

11 et 13. RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 12jan—1an

Hôtels, Restaurants, &c.

PARIS.

Grand Hotel Brésilien,

3, Rue Richer 3,

Au centre du commerce et des Boulevards

CETTE maison complètement transformée se recommande à messieurs les voyageurs pour son confort, sa bonne table et ses prix modérés.

Son nouveau propriétaire, PAUL COHEN, n'a rien négligé pour en faire un hotel de premier ordre.

Appartements et chambres confortables, 2 fr. 7. Diner, Table d'hôte, café vin compris, 4 fr. Pension, chambre, déjeuner, diner, café, vin compris de 8 à 11 fr.

On parle plusieurs langues.
16 avril—3 mois—DimMerVen.

MONTROSS HOUSE,
A BILOXI, (MISS.)
(Ci-devant Bossell House.)

CE magnifique hôtel, placé sur la façade et agréablement situé, est actuellement ouvert pour la réception des visiteurs. Tout ce que la saison peut offrir de délicat pour la table sera abondamment servi par le propriétaire de l'hôtel. Les prix seront raisonnables et le traitement splendide.

Diner pour les excursionnistes—Une piastre.
P. T. MONTROSS, Propriétaire.

Un grand Exercice de Natation aura lieu à Biloxi le dimanche 4 du courant, à l'arrivée du train d'excursion, par le professeur Boyton.
2 juin—1t

Grande Ile PENSION PRIVEE.

$50 par mois; $15 par semaine; $3 par jour; enfants et domestiques moitié prix.
G. WILLOZ, Propriétaire.

S'adresser jusqu'au 1er de juin, 125 rue Marigny, et après cette date à la Grande Ile directement. 19mai—1mMaJD

SHADY GROVE HOTEL,
Biloxi, Mississippi.

M. Urbain Rambant a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général que son hôtel est ouvert pour la saison et qu'on trouvera chez lui tout le confort désirable. Les personnes qui arrivent le dimanche par le train d'excursion trouveront une table d'hôte servie à leur arrivée à 75 sous par personne. 21mai—2m

Restaurant Trisconi,
—ET—
SALON DE RAFRAICHISSEMENTS
Au bout du wharf de Milneburg.
Ouverture le DIMANCHE, 14 mai 1876.

Excellente chère, poissons frais, vins et liqueurs de choix. Prix très raisonnables. Le meilleur endroit pour avoir la brise du lac. Liqueurs et soda aux prix de la ville.

Les commandes pour repas peuvent être faites à l'avance chez JOHN TRISCONI, au coin des rues Canal et Decatur. 14mai—1m

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,

107.........Rue de la Douane.........107

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains......................$213,424
Pertes payées.................74,741
Bénéfice net..................68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin, — John Henderson,
Thomas King, — John G. Ryan,
Thos. Gilmore, — W. J. Castell,
John T. Gibbons, — Jas. A. Gardner,
William Hart, — Emile Gauche,
Davis Jackson, — John H. Hanna,
F. J. Gasquet.

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21,28,4,11,18juin

Nous venons de recevoir de Bordeaux par le navire francais "Le Phare,"

COGNACS de Jules Belli & Co., de la célèbre marque "l'Indépendance" actuellement exposée à Philadelphie.

Nous sommes les SEULS AGENTS pour la vente des COGNACS de cette maison en Louisiane, au Texas et au Mexique.

NOUS invitons les acheteurs à venir s'assurer de la supériorité de cette marque avant d'en acheter une autre quelconque. Nous l'offrons au commerce aux plus bas prix du marché.

—ATTENDU—

Vermouth Noilly, Prat & Co., Burgundy Port, Sardines, Vins Rouges, Vins Blancs et différentes marques de Cognacs, Liqueurs Assorties, Vins Sherry assortis, Vinaigre de J. Cessat, Jné, Vins Muscat et Malaga, Cerises à l'eau-de-vie, &c., &c., &c.,

—EN MAGASIN—

Un très grand stock, bien assorti de toute espèce de produits, vins et liqueurs de France.

—AINSI QUE—

Un grand assortiment de marchandises sèches, "notions," &c., &c., de fabriques françaises, allemandes et anglaises, en Douane et hors de la Douane—à vendre aux plus bas prix du marché.

MARKS, BROS & CO.,
Négociants-Commissionnaires et Importateurs,
au No 41 de la rue des Magasins—au premier. 31 mai—1m

H. CASSIDY,
FABRICANT DE VOILES
ET
Agent pour la vente du Duck Coton.

JE SIGNALE à l'attention des hommes de chemins de fer et des autres mon grand stock de DUCK COTON de toutes les largeurs et qualités. Je les offre en gros, aux prix des fabriques.

On trouvera constamment chez moi toute espèce de TENTES et PRELARTS, des drapeaux de toutes les NATIONS, &c., que je fais et que j'offre aux prix les plus raisonnables. Mon expérience de quarante ans à la Nouvelle-Orléans m'autorise, j'espère, à garantir mon travail sous le rapport de la qualité et des prix.

H. Cassidy,
Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras
30avril—3m

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIQUE-NIQUE!
DONNÉ PAR LA
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE
—DE—
ST-MAURICE
Dimanche, 11 Juin 1876,
Dans l'Habitation Derville-Loxes,
PRÈS DES ABATTOIRS.

Programme:

1. Grande Sortie et Procession avec Musique de la Société, à 10 heures A. M.
2. Jeux, Courses, Loteries et Amusements divers.
3. Le soir, Grand BAL CHAMPETRE sur une immense Plate-forme.
4. Musique toute la journée par une Bande choisie.

Prix du Billet:
Pour Hommes et Jeunes Gens au-dessus de 14 ans, 50 cents. Dames (avec Cavalier) et Enfants, Gratis.

Le Comité d'Arrangements se réserve le droit de refuser l'admission au porteur d'un billet en lui remettant 50 cents.

En cas de mauvais temps, le Pique-Nique sera ajourné et ce billet sera valable pour le jour fixé.

La VENTE A L'ENCAN de la Barre, du Restaurant, Soda et Ice Cream Stands, aura lieu DIMANCHE, 4 JUIN, 1876, à 4 heures de l'après-midi, sur l'Habitation Derville Loxes.

Les portes seront ouvertes à 10 heures précises du matin.

2 juin—6 f 2,3,4,5,9,11

La célébration
—DU—
CENTENAIRE,
PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane
AUX FAIR GROUNDS,
Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment données par cette organisation.

Le programme des amusements, que l'on prépare sera le plus long et très attrayant; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Souscription.........................50 cents.

Les applications pour invitations de dames peuvent être misées à n'importe quel membre de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Lock Box 1756. 14 mai. 21, 28 juin 4, 11,18

Chemin de fer d'Orléans.
CARS POUR LES FAIR GROUNDS.

LA Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les Clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de CARS pour se transporter, eux et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'ils pourront toujours en retenir le nombre qu'il leur plaira en s'adressant au bureau de la Compagnie, coin Laharpe et White, ou au Président, J. PLAISENT, No 8, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 23mai—15f

Pique-Nique. Pique-Nique.
ORLEANS RAILROAD COMPANY.

EN prenant les chars de cette compagnie, les personnes qui vont se promener aux Fair Grounds auront non seulement un voyage agréablement, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour. Les chars de la compagnie qui stationnent au pied de la statue de Clay, sur la rue du Canal, amènent les passagers à la porte centrale du Fair Ground comme suit:

Les chars verts directement, et les bleus par le Bayou St-Jean, passant près du jardin Magnolia, les uns et les autres s'arrêtent en face de la porte centrale où se trouvent les bâtisses.
23avril—3m—1td

PROCESSIONS!
MONSIEUR B. NONNON,

COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des Etats-Unis,

A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qu'il se tiendra à la disposition des Sociétés.

Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE,
65 rue St-Louis,
28avril—2mDMarJ Nlle-Orléans.

Le Dr. G. P. MALONEY
150...........Rue du Canal...........150
CHIRURGIEN-DENTISTE,

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs ratéliers artificiels. 21nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement des maladies du corps et de l'esprit provenant des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New-York. 1avril—6m

REMÈDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willos qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira les personnes qui vous seront le plus chances, vos affaires, et il donne des détails sur les voies. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et les affaires de chacun. Par sympathie il peut guérir des travaux de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 8 à 9 heures. 28mars74—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? qu'est-ce que nous? quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 8 h. du soir.
16nov—1an.

Au Public.

Les soldats de la guerre du Mexique répondirent à l'appel de leur pays; ils défendirent son drapeau, montrèrent et sa force et sa justice. Leur conduite prouva qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. Le gouvernement américain donna la paix à ce pays conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et demanda, pour toute récompense, pour toute indemnité, que les droits des citoyens américains fussent respectés à l'étranger comme chez eux.

Les Etats-Unis achetèrent du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'il appartint à la race espagnole depuis plus de deux siècles était peu habité et peu productif.

C'est donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dues la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orégon, de la Californie et du Nouveau Mexique.

La plupart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient être soupçonnés de chercher des avantages politiques dans les faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensés; ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, dominer les grandes questions du jour.

A qui donc appartiendrait-il de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité?

Mais par ces considérations, les vétérans louisianais associés de la guerre du Mexique invitent le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nlle-Orléans; ils croient

Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui ont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis à une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la forme du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, il sera utile à d'autres, de conserver, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.

Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.

La célébration, si elle avait lieu ici, démontre raît à toute la population la valeur de l'Union, lui ferait apprécier les sacrifices qu'il a fallu subir pour établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor conservé. Il serait même à désirer que tous les Américains, le même jour et à la même heure, offrissent leurs remerciements à Dieu, et le priassent de continuer à protéger le pays aussi longtemps que la Nation Américaine le méritera.

Capitaine WM. TENBRINK, président.
Capitaine JOHN PURCELL, 1er vice-président.
Capitaine J. E. BOEHLER, 2nd vice-président.
Soldat J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
Capitaine J. M. VANDEGRIFF, trésorier.
Sergent J. W. DEMAREST, marshal.

Comité exécutif du Louisiana Associated Veterans of the Mexican War, au No 53 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.
12 mai—

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indécousables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36 00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche: 20, rue St-Charles, près Canal. Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 29 av.76—1an

Institution de Mlle Defrance,
Pensionnat de Demoiselles
Dirigé
PAR MLLE SUZANNE LARRIEU,
Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 60 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous le rapport de l'instruction, l'institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandisque sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.

Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 5 avril—

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la Nouvelle-Orléans, Louisiane,

Le SAMEDI,

29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot—$100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans,

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit D'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à.......$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 Juillet 1876,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne

Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

VENTES JUDICIAIRES

M. L. Block vs A. Bonnet.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 2,810—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq de juin 1876, à 10 heures 1/2 A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le fonds d'un magasin de bijoux situé au No 65 rue Royale, entre celles Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
24mai—3t. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Herman Schroeder vs. Manuel Davilla.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans — No 3,704. — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six de juin 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé au Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, d'Amour, des Pêcheurs et Morales, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 9 mai 1823 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la dite rue des Bons-Enfants, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Brown, suivant acte en date du 16 novembre 1866, au rapport d'Edouard Barnett, alors notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
5 mai—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL
—DU—
Crescent Mutual Insurance Company.

Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876:

Primes d'incendie	$201,006 26	
Primes de mer	37,488 97	
Primes des rivières	114,813 26	353,308 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		28,357 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées.		
Pertes par l'incendie	$56,060 10	
Pertes sur mer	18,938 58	
Pertes sur les rivières	71,471 90	$147,370 58
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c.	83,728 11	$231,116 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,238 79

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$3,725 75	
Prêts sur bons et hypothèques	56,445 33	$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37	
En caisse	67,388 04	$188,099 41
Propriétés foncières		123,034 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions		136,164 00
Primes en voie de recouvrement		27,628 77
Total de l'actif		$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edward Pilsbury,
Sam'l B. Newman,	Jos. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred. Camerden,
John Phelps,	[illegible]
Adam Thomson,	[illegible]
Henry Abraham,	Joseph Slebe,
P. N. Strong,	George Martin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay,	Edward Nash,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	John Brunaso,
Jos. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews,
R. B. Post,	John V. Moore,
	Paul F. Mortimer.

23mai—

Dixième état de situation annuel
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1876—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$430,654 40	
Sur risques de rivières	239,092 19	
Sur risques de mer	46,908 03	
		$666,654 62
En moins:		
Primes non expirées 1876	$86,560 00	
Primes remboursées	11,023 21	
		97,583 21
Montant net des primes		$569,071 61
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$66,231 24	
" " de rivières	191,653 65	
" " de mer	19,593 87	
Total	$277,478 76	
Réassurance	36,233 83	
Réfaction (rebate)	14,616 43	
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,448 91	
Bureau des assureurs de la N.O.	5,519 05	
Dépenses générales brutes	44,558 39	
		$434,355 37
Balance		$132,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes		108,285 52
		$241,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent; et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$131,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$97,001 76

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$375,834 71
Comptes en voie de recouvrement	41,623 96
Effets à recevoir, en garantie	485,854 21
Effets à recevoir pour primes	29,694 53
Actions de banques et autres actions	257,448 16
Bons de la ville et autres bons	108,303 96
Bons du Masonic Grand Lodge	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n	5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans	2,090 00
Propriétés foncières	75,895 85
Total	$1,386,655 10

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($431,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'an expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
MOSES GREENWOOD, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Noble,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams,	B. F. Eshleman,
Isaac Scherck,	Wm. C. Black,
R. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey,
	Wm. Hartwell.

21mai—1m

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
EDGAR LA RUE
11 déc75—1an

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

VENTES A L'ENCAN

PAR PLACIDE J. SPEAR

Caleçons toile, caleçons jean, poignets et cols toile.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureaux, No 46 de la rue Royale.—MERCREDI, 7 juin, à 10 heures et demie, il sera vendu, à mon bureau—

35 douzaines caleçons toile, grandeurs assorties, pour messieurs,
35 douzaines caleçons jean, grandeurs assorties, pour messieurs,
175 douzaines poignets et cols toile, pour messieurs.

Le tout sera vendu en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant. 4juin—

VENTE PEREMPTOIRE DE PROPRIÉTÉS améliorées de valeur, dans le Deuxième District, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UNE RÉSIDENCE en briques, à trois étages, No 145 rue des Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

UNE MAISON double, No 225 rue Robertson, entre Ursulines et St-Philippe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 de la rue Royale. — SAMEDI, 10 juin 1876 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet 72, borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et St-Philippe, mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double, en bois, contenant quatre chambres et quatre cabinets, quatre citernes, cuisine à deux étages, ayant quatre chambres, bâtisse dans la profondeur, avec deux chambres, lieux d'aisance, &c. Cette propriété porte le No municipal 225, rue Robertson.

UN LOT DE TERRE avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Pierre et Bassin, désigné par le No 10, mesurant 20 pieds de face à la rue des Remparts, sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage, une cuisine à trois étages, en briques, avec quatre chambres, le tout couvert en ardoises, lieux d'aisance, water-works, &c. Cette propriété porte le No municipal 145 rue des Remparts.

Termes et conditions—Moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale avec lien du vendeur et privilège et intérêt de huit pour cent par an, de la date à parfait paiement, ainsi que la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocats dans l'éventualité de poursuites judiciaires pour le paiement des dits billets. Les bâtisses devront être tenues assurées et les polices transférées aux parties intéressées, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. Les billets devront être divisés en coupons, si on le désire. Les acquéreurs auront à payer en plus du montant de l'adjudication les taxes de 1876, actuellement exigibles, et seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente. Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30mai—30, 4 jusq. la vente.

PAR MACON, ELLISON & CO.

Vente sans réserve, à l'encan,

De tout le contenu du magnifique magasin d'articles de fantaisie, de variétés et de marchandises sèches.

Etabli depuis longtemps au coin des rues Ste-Anne et Bourgogne.

PAR MACON, ELLISON & CO.—Albert Paul, encanteur—Bureaux, No 29 de la rue Carondelet—MARDI, 6 juin 1876, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au susdit endroit—

Tout le contenu du dit magasin comprenant un grand assortiment général de marchandises sèches, dentelles, broderies, rubans, mouchoirs, éventails, parasols, garnitures, chapeaux, mousselines, &c., &c.

L'attention particulière des dames est appelée sur cette vente, car le tout sera vendu en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant. 2 juin—3t

Occasion pour les travailleurs d'avoir des demeures.

Soixante-quatorze terrains situés dans le troisième district, dans un quartier très peuplé, derrière la presse à coton de la Levée.

Termes longs et extraordinairement faciles.

PAR MACON, ELLISON & Co., Albert Paul, encanteur—Bureaux, No. 29 de la rue Carondelet—SAMEDI, 10 juin 1876, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

SOIXANTE-QUATORZE TERRAINS DE PRIX, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bons Enfants, Marais, Presse à Coton, Montégut, Urquhart, St. Ferdinand, Villeré, Robertson et Claiborne. La terre est haute et le voisinage bien amélioré.

—Egalement—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, St. Ferdinand, Moreau et Montégut. Le dit terrain a environ 58 pieds de face à la rue Casacalvo, sur environ 60 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans, 6 pour cent d'intérêt et les autres clauses habituelles.

Les actes de vente pardevant James Fahey, aux frais des acquéreurs. 2 mai, 4, 10 juin.

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL U.S. PATENT No 152,746.

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13avril—3m

ELITE CLUB ROOM,

40..........Rue St-Louis..........40

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.

1946c—1an

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A LACROIX,

Au coin des rues Français et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est:

Ventes rapides et légers bénéfices.

2 fév76—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle-Orléans

Le Docteur Ferrière

ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 2nov—1an

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 5

(Encoignure Bienville)

Manufacture à vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER

Et importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

Nouvelle-Orléans.

Dépôt du Bitter des Arabes,

73..........Rue DECATUR..........73

Les BITTERS ARABES sont supérieurs à tous les autres. Ils renferment des principes qui stimulent doucement et tonifient l'estomac, ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire.
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
11 RUE ST-LOUIS.

Avis Mensuel—Juin 1876.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A
Abadie (Dr Pierre)
Abadie (Jean)
Auzies (François)
B
Ballon (Lucien)
Bayle (Nicolas)
Bellande (Antoine & Joseph)
Bonnet (Alphonse)
Basset (Mme Vve)
Brauns (Mme Vve)
C
Carrau (Jean Marie)
Clément (François)
Campaguet (Pierre)
Cassagne (Benoit et Marie)
D
Dours (Isidore)
Deschatelets (F)
Draux (Antoine)
F
Fournier (Hippolyte)
Falc (Miles Arthémise et Elvina)
G
Garde (Jean)
Grossgorget (Louis Joseph)
Gariley (Etienne)
Garrus (Paul)
Gabriel (Mme)
H
Höller (Mr)
K
Klein (Anatole)
L
Lisbonl (Mme)
Lacroix (Mme Vve Adolphe)
Loupforest (Charles)
Lamon (Jean)
Lasalle (Jean)
Lauer (les époux)
Lobit (les époux)
Latour (Mr)
M
Marsan (Henri Bernard)
Munier (Constant)
Michel (Joseph)
Mercier (Charles)
P
Pichet (Marie)
Pavy (Octave)
Petit (Alexandre)
Q
Queru (Pierre)
R
Ruotte (M)
Rouer de la Cour (Mlle)
S
Sassous (Mme Marie)
Sanarens (Adrien Eugène)
T
Thiebaut (Alphonse)
Touja (Baptiste)

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

3juin REYNAUD.

HOFFMAN, MARKS & CO.

Marchandises sèches, étrangères et américaines, lingerie, "notions", bonneterie, bouillons, collerettes, draps, casimirs, doeskin, jean, tweed, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur, — LUNDI, 5 du courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, No 33 de la rue des Magasins, il sera vendu, sans aucune réserve quelconque—le stock de marchandises de choix ci-dessus mentionnées.

Conditions à la vente. 4 juin—

M. W. NEWMAN.

431 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR M. W. NEWMAN, H. Stein, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 5 juin 1876, à 11 heures du matin, à sa salle d'encan, No. 6 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille Levée—

431 caisses bottes, souliers et brodequins, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Conditions—à la vente. 4 juin—

PAR O. VALETON.

Cognac!! Cognac!! Cognac!!

Vente par ordre du Consul de France.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—MERCREDI, 7 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'Imperial Bonded Ware House No 4, rue Peters entre St-Joseph et Julia. Par ordre consulaire en date du [...] mai

M [...] 25 caisses Cognac, Fine Champagne, de la marque ci-contre de P. Denis Gabriel Guiraud & Co., à Cognac.

Endommagés à bord du navire français, Polymnie—arrivé de Bordeaux.

Conditions—Comptant.

Vermouth!! Cassis!! Vin rouge!!

Vente par ordre du Consul de France.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—Bureau 31 et 35 rue des Magasins—MERCREDI, 7 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de Mr B. Thibert rue Conti No 16. Par ordre consulaire en date du 25 mai

B.T.
A.D.—31 [...] 54 caisses vin rouge.
1 100 [...] Vermouth Noilly Prat.
1 10 [...] Cassis
27 à 86 5 barriques vin rouges [...]

Endommagés à bord de la barque française Polymnie, de Bordeaux.

Conditions—Comptant. 4juin—3t—DMM

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente sans réserve pour cause de changement d'affaire.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureaux Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 8 juin 1876, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue des Français entre les rues Libéraux et Bercé, près de l'hôpital Luxembourg, la vacherie de M. Emile Griffiot, se composant de—

25 belles vaches fraîches, pleines avec veau et la balance sur le point de veler.
1 taureau. 1 taureau.
2 chevaux et 1 jument.
1 charrette à lait, 1 dito à provisions.

Les bidons, baquets et ustensiles nécessaires à la laiterie.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, de $150 à $... 6 mois, et au-dessus de $... à un de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ETAT

De situation de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876	
Primes de feu	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
Primes de mer	[illegible]
En moins—primes remboursées	[illegible]
Primes payées dans l'année	
Pertes par le feu	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Loyer	[illegible]
Taxes	[illegible]
Réfaction (rebate)	[illegible]
Dépense, escompte et intérêt	[illegible]
Réservé pour risques non expirés	[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Actions de banques et gas	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment pardevant moi, ce .. mai 1876.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.

—Directeurs—

V. MAIGNAN	H. GALLY,
A. BONNECAZE	J. BAYLE,
B. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. DESARPY,
	A. CHIAPELLA.

7mai—1m

LOUISIANA SAVINGS BANK
—AND—
Safe Deposit Company,
Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..............$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	E. C. PALMER.

Le capital de la Banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct 75—1an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 134 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1864.

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster	G. H. Braughn,	H. Christie,
C. Del Bondio,	P. W. Dielmann,	L. Goldchaux,
A. Gaiser,	L. Grunewald,	J. Hassinger,
G. Juergens,	J. Kohn,	J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer,	H. Oertling,	Paul Letellier,
H. Redwitz,	Frank Lewis,	H. Schulz,
R. F. Theurer,	Frank Vatter,	J. J. Weckerling
J. A. Webert,	H. Zuberbier,	F. M. Ziegler.

31juin—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

No 3 de la rue Carondelet,

A côté de la Banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de feu, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan,	A. R. Brousseau,
L. Desarpy,	A. Bonnecaze,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally,
	A. Chiapella.

18févr76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
OFFICIERS.

D. URQUHART,	Président.
THOS. A. ADAMS,	1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE,	2nd. "
CHAS. J. LEEDS,	3ème. "
CHAS. KILSHAW,	Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
E. A. Palfrey,	D. Urquhart.

25mars 76—1an.

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceiling) à $12 00 les mille pieds, livré.

E. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL.

Avis spécial.

Aux personnes qui doivent des taxes de dessèchement.

LE soussigné paie les assessements de dessèchement à un ESCOMPTE libéral.

Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES B. GUTHRIE, agent pour le paiement des taxes de dessèchement, au No 123 de la rue Gravier.
12 mars—6m

ANT. CARRIERE — G. CARRIERE
E. L. CARRIERE — CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
7sept—1an